

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 23 JANVIER 2025

SONT PRÉSENTS: les conseillers, Jean-Louis Soulard, Bertrand Gélinas, Crystal Luscombe (via Teams) et André Valiquette sous la présidence du maire Alain Gauthier.

EST ABSENT le conseiller Steve Bernard;

Chaque membre du conseil a été avisé au moyen d'un avis de convocation remis via courriel dans le délai prescrit par la Loi.

EST AUSSI PRÉSENT: Monsieur Patrick Tanguay Dumas, directeur général.

PRÉSENCES

OUVERTURE DE LA SÉANCE: 12H15

2025-01-23-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Bertrand Gélinas,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-01-23-102

AUTORISATION À SIGNER L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ENGLLOBE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION DE LA RUE MURER

CONSIDÉRANT que la compagnie Englobe a déposé une offre de service pour une étude géotechnique pour la réfection de la rue Murer ;

CONSIDÉRANT que notre règlement en vigueur concernant la gestion contractuelle à l'article 11.2 permet de conclure un contrat dont la valeur varie de 25 000\$ à 49 999.99\$ de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, les mesures prévues à l'article 10 du présent règlement doivent être respectées ;

CONSIDÉRANT que le Ville doit tendre à faire participer le plus grand nombre de fournisseurs parmi ceux qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels cocontractants, lorsque possible ;

CONSIDÉRANT que la rotation ne doit toutefois pas se faire au détriment de la saine gestion des dépenses publiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER André Valiquette,
ET résolu unanimement,

D'autoriser M. Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville l'offre de service #P2500259.000 datée du 15 janvier 2025 d'Englobe pour un montant de 37 200\$ plus taxes ;

ADOPTÉE

2025-01-23-102

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – DEMANDE DE L'EMPLOYÉ #03-0018

CONSIDÉRANT que l'employé #03-0018 a transmis une demande écrite à la directrice des travaux publics le 21 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2023-12-123, le conseil municipal a accepté cette demande selon les conditions inscrites dans le document sous la cote 302-100/2023-12-123 ;

CONSIDÉRANT que des changements sont survenus dans son département depuis l'acceptation de la demande ;

CONSIDÉRANT que ces changements ont été présentés au conseil par M. Patrick Tanguay-Dumas, directeur général et greffier ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Jean-Louis Soulard,
ET résolu unanimement,

De maintenir la décision prise par la résolution 2023-12-123.

DEMANDES VERBALES

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER André Valiquette.

QUE l'assemblée soit levée. Il est 12 :40.

N.B. la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 11 février 2025.

Alain Gauthier, maire

Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier